

TRAÇONS ■ LES ■ LIMITES.CA

Guide d'animation pour la vidéo  
**Être là pour elle**

Agression à caractère sexuel  
et consommation d'alcool

© AOcVF - 2016

Auteure (2014): Maïra Martin, avec des révisions  
de Madeleine Dagenais et Virginie Tiberghien

Coordonnatrice de projet : Kim Dubé

Révision du guide (2016): Kim Dubé

Projet développé par Action ontarienne contre  
la violence faite aux femmes (AOcVF) avec  
la collaboration de différents partenaires.



288, rue Dalhousie, pièce E  
Ottawa (Ontario) K1N 7E6  
Tél. : 613 241-8433  
Télex. : 613 241-8435  
aocvf@francofemmes.org  
www.aocvf.ca

**CENTRE novas**  
CALACS FRANCOPHONE DE PRESCOTT-RUSSELL



**CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE  
LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL**

Financé par



Les opinions exprimées dans ce document  
sont celles d'AOCVF et ne reflètent pas  
nécessairement celles de la province  
de l'Ontario

## Remerciements

Cette vidéo et ce guide d'animation ont été développés par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) avec la collaboration de plusieurs partenaires qu'AOcVF tient à remercier.

AOcVF remercie les intervenantes de son réseau et en particulier, celles travaillant dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) qui ont partagé leur expertise. AOcVF tient à remercier plus particulièrement les membres du comité consultatif composé d'intervenantes

- du CALACS francophone d'Ottawa
- du Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara
- du Centr'Elles, centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario
- du Centre Novas, CALACS francophone de Prescott-Russell
- du Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario
- d'Oasis centre des femmes à Toronto

Un merci tout spécial à Josée Laramée et à Johanne Ouimette pour leur collaboration à la rédaction du guide.

AOcVF remercie également Jocelyn Forgues, le scénariste et réalisateur, qui a parfaitement saisi les besoins et les préoccupations ; le personnel de la maison de production Carte Blanche Films Inc., les membres de l'équipe technique, ainsi que les comédiennes et les comédiens qui ont accepté de participer à ce projet.

Nous remercions également Marie-Claire Khadji pour la mise en page de ce guide.

Enfin, nous remercions le personnel d'AOcVF, qui a contribué à différentes étapes de la rédaction et à la révision de ce guide.

## Avant-propos

Bien que nous reconnaissons que les hommes peuvent être victimes de violence à caractère sexuel et que la violence se produit également dans les relations entre personnes de même sexe, la campagne Traçons-les-limites et les outils développés portent sur la violence faite aux femmes par des hommes.

La campagne s'appuie en effet sur la réalité de la violence à caractère sexuel, notamment sur le fait que c'est une violence liée au genre et un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes. Les vidéos montrent donc des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Dans ce guide, nous emploierons le terme agresseur au masculin et le terme victime ou survivante au féminin.

Pour faciliter l'accessibilité aux personnes qui ont certaines limitations fonctionnelles, la vidéo est sous-titrée. Toutefois, seulement les bruits importants pour la compréhension de l'action sont indiqués. Ils sont en jaune et entre parenthèses.

## Introduction

Cette vidéo et ce guide d'animation font partie de la campagne provinciale Traçons-les-limites, qui vise à sensibiliser les personnes de l'entourage à la violence à caractère sexuel.

### 1. Présentation de la campagne Traçons-les-limites

La violence à caractère sexuel existe bel et bien en Ontario. Elle est présente dans toutes les villes et toutes les communautés de la province et elle a des effets sur notre vie, sur celle de notre entourage, comme nos amies et amis, notre famille ou nos collègues, et sur l'ensemble de la société. Elle doit donc être éliminée.

Pour mettre fin à la violence à caractère sexuel en Ontario, nous devons non seulement prendre des mesures pour soutenir les survivantes et tenir les agresseurs responsables de leurs actes, mais également faire de la prévention et de l'éducation publique. Ce type de violence est en effet souvent mal compris et soumis à de nombreux mythes. Le public en général n'a donc pas toujours une réelle compréhension de ce que sont les agressions à caractère sexuel et de leurs impacts, ce qui amène notre société à tolérer ces formes de violence.

Différents comportements, comme le fait de blâmer une victime de violence à caractère sexuel, de ne pas intervenir quand on entend des commentaires inappropriés, des blagues sexistes ou de continuer à soutenir une personnalité publique ayant commis une agression à caractère sexuel, sont des exemples

montrant que la société accepte la violence à caractère sexuel et que des changements sociaux sont nécessaires. Il est donc important de sensibiliser le public à la réalité de la violence à caractère sexuel. Nous voulons notamment sensibiliser les personnes de l'entourage afin de leur permettre de reconnaître les formes de violence à caractère sexuel et de les inciter à intervenir.

Traçons-les-limites est une campagne de prévention qui vise à répondre à ce besoin. Lancée en mai 2012, elle a pour objectifs d'engager les personnes de l'entourage dans un dialogue sur les agressions à caractère sexuel, de remettre en question les mythes et d'informer sur la réalité de ce type de violence et sur les façons d'intervenir efficacement et en toute sécurité.

Pour attirer et retenir l'attention des personnes de l'entourage, la campagne s'adresse directement à elles en les plaçant dans des scénarios concrets qui pourraient leur arriver. Elles sont donc amenées à étudier la situation qui leur est présentée, à en discuter et à réfléchir à ce qu'elles feraient si elles se retrouvaient dans cette position. La réflexion personnelle et le dialogue avec les autres sont des éléments très importants de la campagne. Nous ne souhaitons pas imposer un comportement aux personnes de l'entourage. Nous voulons au contraire ouvrir le dialogue et donner l'information. Après la réflexion et la conversation, chaque personne est libre de trouver sa propre intervention en fonction de sa situation personnelle, de son niveau de confort, de ses propres limites et en pensant à sa propre sécurité.

## 2. Présentation des vidéos

Les vidéos et guides Traçons-les-limites ont été créés pour répondre à un besoin des intervenantes travaillant dans les services et centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Elles souhaitent en effet avoir plus d'outils de sensibilisation et d'éducation sur cette problématique. L'idée des vidéos a été retenue pour leur côté dynamique et interactif.

Chaque vidéo est indépendante. L'intervenante pourra donc choisir laquelle utiliser en fonction des thèmes qu'elle aimerait aborder.

Ces vidéos suivent les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites. Elles s'adressent donc aux personnes de l'entourage et visent à ouvrir le dialogue et la réflexion. Elles montrent une situation de violence à caractère sexuel réelle ou possible, à laquelle une personne de l'entourage se retrouve confrontée. Cette personne se trouve face à un choix d'intervenir pour arrêter ou prévenir l'agression à caractère sexuel. Les vidéos s'arrêtent dans un premier temps avec une non-intervention de la personne, avant de faire un retour en arrière et de revenir à un moment clé où la personne aurait pu intervenir et à ce qu'elle aurait pu faire. Cette alternative permet d'engager la discussion et permet au public de réfléchir à ce qu'il ferait dans une telle situation et de choisir son intervention.

Pour sensibiliser et éduquer les personnes de l'entourage à la réalité de la violence à caractère sexuel, chaque vidéo montre une forme de violence différente. Les vidéos s'attachent également à montrer les impacts qu'une agression peut avoir sur les survivantes et sur leur entourage.

Pour montrer que la violence à caractère sexuel nous concerne toutes et tous et que chacune et chacun peut agir, chaque vidéo montre également une personne de l'entourage différente et des liens d'intimité plus ou moins forts.

Pour refléter le fait que les agressions à caractère sexuel sont liées au genre et sont un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes, les vidéos montrent des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Il pourrait toutefois être mentionné au début de l'intervention que des hommes et des garçons peuvent également être victimes d'agressions à caractère sexuel et que des femmes peuvent être des agresseurs. Il pourrait également être important de mentionner qu'il existe aussi de la violence dans les relations homosexuelles.

# Préparation générale à l'utilisation des vidéos

## 1. Public cible

### 1.1. Personnes de l'entourage

Dans le but de suivre les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites, ces vidéos ont été conçues pour sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel, pour susciter la réflexion et la discussion et pour les inciter à intervenir.

Ces vidéos peuvent être utilisées avec des jeunes ou avec des adultes. Elles peuvent être montrées à des groupes mixtes ou qu'à des femmes ou qu'à des hommes. Dans le cas des groupes mixtes, l'intervenante devrait veiller à ce que l'environnement soit sécuritaire et non intimidant pour les femmes ou les filles, qu'elles se sentent respectées et qu'elles aient l'espace pour s'exprimer. Il faut toujours s'attendre à ce qu'il y ait une survivante dans le public. Il ne faut donc pas qu'elle soit revictimisée pendant les conversations.

### 1.2. Survivantes

Les vidéos n'ont pas été conçues pour être utilisées comme outil d'intervention avec les femmes survivantes d'agression à caractère sexuel. Une intervenante peut cependant décider de se servir de ces vidéos avec une survivante si elle estime qu'elles peuvent lui être bénéfiques et qu'elles peuvent s'intégrer dans le processus de guérison et de reprise de pouvoir de la femme. Il est important d'évaluer avec la survivante qui vient de dévoiler ce qu'elle a vécu si c'est approprié de lui montrer la vidéo.

## 2. Objectifs des vidéos

Chaque vidéo permet de remplir des objectifs spécifiques, mais toutes ont quatre objectifs communs.

- Reconnaître la violence à caractère sexuel. Les vidéos permettront de comprendre les agressions à caractère sexuel, d'en savoir plus sur ces différentes formes et d'apprendre à reconnaître des signes avertisseurs. Les personnes de l'entourage seront également sensibilisées à la notion de consentement.
- Reconnaître les effets de la violence à caractère sexuel sur les victimes et sur les personnes de l'entourage.
- Remettre en question les mythes liés aux victimes, aux agresseurs et à la violence à caractère sexuel.
- Savoir davantage comment intervenir dans une telle situation. Les personnes de l'entourage seront invitées à réfléchir à l'intervention choisie par le personnage dans la vidéo puis aux autres interventions possibles.

## 3. Se préparer en cas de dévoilement

### 3.1. Les principes de base

Lorsqu'on fait de la sensibilisation auprès des personnes de l'entourage, il faut s'attendre à ce qu'il y ait dans le public une survivante d'agression à caractère sexuel ou une personne dont une proche a subi ce type de violence. C'est pour cela qu'il est important de préparer le public avant le visionnement

et notamment, dire qu'une personne est disponible pour offrir du soutien. En ce sens, il est suggéré d'être deux personnes lors de la séance (l'animatrice et la personne de soutien).

Il faut également se préparer au cas où la personne concernée dévoile ce qui lui est arrivé ou ce qui est arrivé à une personne proche. Le dévoilement peut avoir lieu en privé, par exemple si la personne décide de quitter la salle pendant la séance ou si elle décide de vous en parler après la séance. Si cette situation se présente, voici quelques principes que vous pourriez suivre :

- Écouter la personne avec empathie et respect.
- Croire la personne et valider ses sentiments.
- Soutenir la personne en lui disant qu'elle a du courage de parler, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas de sa faute, qu'elle n'est pas seule et que vous êtes là pour l'aider si elle en a besoin.
- Respecter la volonté et les choix de la personne et ne pas essayer de lui dire quoi faire.
- Respecter la confidentialité de la personne et de son histoire, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans.
- Avoir à disposition les numéros de téléphone et contacts des organismes d'aide aux survivantes de violence à caractère sexuel, notamment ceux de la ligne de soutien Fem'aide et des services en agression à caractère sexuel de votre région. Lui donner l'information, mais sans l'obliger à les contacter.

Le dévoilement peut également avoir lieu pendant les discussions de groupe. Dans cette situation, en plus des principes énoncés ci-dessus, il pourrait être important de :

- Remercier la personne d'avoir partagé son vécu et d'insister sur le courage qu'elle a eu de le faire.
- Rappeler au reste du groupe l'importance de respecter le témoignage de cette personne et de respecter la confidentialité.

### **3.2. Que faire si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans ?**

Si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans et que cette personne a subi, est à risque de subir ou continue de subir de la violence, notamment de la violence à caractère sexuel, la loi rend obligatoire de prévenir la Société d'aide à l'enfance (SAE). Cette obligation légale peut présenter des défis, parce qu'elle peut limiter les dévoilements de jeunes qui n'osent pas confier ce qu'elles ou ils ont vécu de peur que la SAE soit prévenue ou parce qu'elle peut briser le lien de confiance qui s'est établi entre la survivante et la personne à qui elle vient de se confier.

Pour savoir comment surmonter ces défis, il est suggéré à l'intervenante de s'informer des politiques et procédures de son centre et d'en parler avec son équipe avant d'aller présenter les vidéos.

## 4. Déroulement de l'intervention

### 4.1. Préparation au visionnement

Avant de regarder la vidéo, il est nécessaire de préparer le public à ce qui va être montré. Voici quelques points qu'il est suggéré de suivre :

- Se présenter et expliquer ce qui va suivre.
  - Expliquer notamment que le but de la séance est de parler des agressions à caractère sexuel, en particulier d'une forme (celle décrite dans la vidéo).
  - Expliquer qu'avant d'avoir la discussion, ils et elles vont regarder une vidéo.
  - Expliquer également que la vidéo fait partie d'un ensemble d'outils développés dans le cadre de la campagne Traçons-les-limites dans le but de sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel.
- Avertir que la rencontre peut susciter de l'émotion et inviter les personnes qui le souhaitent à quitter la salle à tout moment si la rencontre devient émotionnellement trop difficile. Si une personne vous accompagne, préciser que cette personne peut apporter du soutien.
- Expliquer que chacune et chacun est libre de participer à la discussion. Si une personne n'est pas à l'aise de répondre aux questions, elle peut ne pas répondre.
- Rappeler les principes de discussion de groupe, à savoir respecter les opinions des autres, respecter le temps de parole, utiliser un langage respectueux et non violent. Rappeler que le but est de réfléchir et de discuter.

- Rappeler les principes de respect et de confidentialité. Expliquer que le groupe doit être un espace de confiance et que tout ce qui est confié pendant la discussion doit rester confidentiel. Si des personnes de moins de 16 ans sont présentes, parler de l'obligation légale de prévenir la SAE en cas de dévoilement.
- Préciser que la violence à caractère sexuel est une violence liée au genre, c'est-à-dire que la majorité des victimes sont des filles et des femmes et que la majorité des agresseurs sont des hommes. Mais expliquer également que des garçons et des hommes peuvent être agressés sexuellement et que des filles et des femmes peuvent être des agresseurs.

#### **4.2. Visionnement de la vidéo**

Après avoir expliqué le contexte de la séance et les principes à respecter, la vidéo est diffusée. L'intervenante sera attentive aux réactions de la salle et devrait être prête à tout moment à soutenir une personne qui regarde la vidéo si celle-ci manifeste des émotions. Le visionnement peut être interrompu pour permettre à la personne de s'exprimer immédiatement.

#### **4.3. Période d'échange et de soutien**

Après avoir visionné la vidéo, l'intervenante peut inviter les personnes à réagir et à s'exprimer sur leurs sentiments. Il est important de donner à chaque personne le temps de parler de ses émotions si elle en exprime le besoin et de l'accompagner. Cette recommandation est notamment importante en cas de dévoilement. Le groupe sera plus en mesure d'analyser les vidéos si on a répondu aux besoins émotifs.

#### 4.4. Activités liées à l'objectif de la séance

Des pistes d'intervention et des questions d'animation sont proposées dans la suite du guide. Elles permettent de guider les discussions, d'analyser la vidéo et de réfléchir en général à la violence à caractère sexuel. Ce ne sont que des suggestions. L'intervenante peut en développer d'autres ou les adapter en fonction de l'âge, des besoins et de la situation du public.

##### À noter :

Il pourrait être important pour l'intervenante de se tenir informée des statistiques et des actualités récentes au sujet de l'agression à caractère sexuel afin d'utiliser cette information lors de la séance et ainsi permettre de connecter le groupe à la réalité.

## Être là pour elle

**Thème abordé :** L'agression à caractère sexuel et consommation d'alcool

**Durée :** 4 minutes 52

### **Présentation des personnages**

Bérénice, 32 ans. Collègue de Corine et Vincent. Elle est célibataire et est intéressée par Vincent.

Vincent, 29 ans. Collègue de Bérénice et Corine. Il vient de commencer à travailler à l'usine. Il est apprécié de tous et toutes et semble intéressé par Bérénice.

Corine, 35 ans. Collègue de Bérénice et Vincent. Elle est proche de Bérénice.

### **Résumé de la vidéo**

Corine et Bérénice sont collègues depuis plusieurs années. Vincent vient de commencer à travailler avec elles. Ils sont tous les trois célibataires. Bérénice trouve Vincent de son goût et Vincent semble lui aussi intéressé. Plusieurs collègues de Corine lui font une surprise pour sa fête en arrivant chez elle avec un gâteau. Tout au long de la soirée, Vincent tente de se rapprocher de Bérénice qui semble inconfortable avec ses avances. À la fin de la soirée, Vincent propose de raccompagner Bérénice qui n'est pas en état de conduire. Corine est mal à l'aise dans cette situation.

## Objectifs

- Reconnaître les signes de vulnérabilité en lien avec l'état d'ébriété d'une fille ou d'une femme et les agressions à caractère sexuel. Les personnes seront également sensibilisées à la notion de consentement.
- Remettre en question les mythes liés aux agressions à caractère sexuel et la consommation d'alcool.
- Aider les personnes à reconnaître le sexisme et à réfléchir à ce qu'elles feraient si elles entendaient des commentaires sexistes.
- Encourager les gens à sensibiliser leur entourage et participer à la prévention des agressions à caractère sexuel.

## Préparation à la discussion sur la vidéo

- Il est important de ne pas juger et d'éviter de donner l'impression d'interdire la consommation d'alcool aux femmes. Ce genre de message fait porter le blâme aux survivantes qui ont été agressées alors qu'elles avaient bu. De plus, même si l'on reconnaît que l'entourage a un rôle important à jouer lors d'une situation semblable, il est important de ne pas faire porter le blâme de l'agression aux personnes de l'entourage. Nous devons nous rappeler qu'en cas d'agression, seul l'agresseur est responsable.
- Il n'est pas évident d'aborder la question de l'alcool et de consentement, parce que chaque personne a un niveau de résistance différent à l'alcool et l'alcool a des effets différents sur chacun et

chacune à chaque nouvelle consommation. Même si certaines personnes qui ont consommé de l'alcool sont encore capables de donner leur consentement à un acte sexuel alors que d'autres en seront incapables, il y a toujours un niveau de vulnérabilité. Un contact sexuel avec une personne qui a manifestement trop bu (elle a de la difficulté à marcher ou à parler, son comportement n'est pas son comportement habituel, elle a tendance à s'endormir, elle est semi-inconsciente, etc.) est une agression sexuelle.

- Certaines personnes pourraient blâmer les filles ou les femmes de se mettre dans des situations à risque et considérer qu'elles doivent donc assumer les conséquences. Ce pourrait être le cas pendant cette discussion quand on aborde le fait qu'une femme consomme de l'alcool volontairement. Dans cette situation, il est important de rappeler que :
  - Chaque personne a le droit de consommer de l'alcool. Les femmes devraient être libres de boire au même titre que les hommes.
  - Dire aux femmes de faire attention à leurs actions pour éviter d'être agressées ne réduit pas le nombre d'agression sexuelle. Cela a pour seuls effets de limiter les actions des femmes et de leur faire porter le blâme de l'agression. Il faut rappeler que seul l'agresseur est responsable de l'agression parce que c'est lui qui fait le choix d'agresser. Pour prévenir les agressions, il est nécessaire d'éduquer les personnes sur le consentement et de faire comprendre qu'elles doivent respecter le fait que l'autre ne veuille pas avoir de contact sexuel ou ne puisse pas le donner.
  - Personne ne mérite d'être agressé quel que soit son comportement.

- Une personne qui voit une femme en situation de vulnérabilité a la possibilité d'intervenir et pourrait prévenir une agression.
- Certaines personnes pourraient interpréter la vidéo et la discussion comme étant orientées contre les hommes en général. Dans cette situation, il est important de rappeler que ce ne sont pas tous les hommes qui sont des agresseurs. Plusieurs hommes sont des alliés et ils ont aussi un rôle à jouer dans la prévention des agressions à caractère sexuel. C'est important d'alimenter la discussion pour susciter l'action dans ce sens.
- Certaines personnes pourraient dire que ce n'est pas juste qu'un homme qui a bu aussi soit accusé d'agression sexuelle alors qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Dans cette situation, on peut rappeler que boire n'est pas un crime, mais que commettre une agression quand on a bu l'est. La loi ne reconnaît pas la consommation volontaire d'alcool comme une circonstance atténuante ou comme une excuse.
- Pendant la discussion sur le consentement, certaines personnes pourraient avoir le sentiment qu'on en demande trop, qu'on les obligerait presque à signer un « contrat » avec leur partenaire avant toute relation sexuelle et que ça enlèverait toute spontanéité aux relations sexuelles. Pour éviter de passer ce type de message, il peut être utile de parler dans ce cas de consentement positif et de relations sexuelles saines.

- Pour en parler, on pourrait poser plusieurs questions comme :
  - Qu’est-ce qu’un rapport sexuel sain et partagé?
  - Comment peut-on demander de façon sexy à son ou sa partenaire qu’on aimerait avoir une relation sexuelle?
  - Comment sait-on que l’autre a envie d’avoir un rapport sexuel?
  - Qu’est-ce qui pourrait montrer que l’autre n’a pas envie d’avoir un rapport sexuel?
  - Si vous n’êtes pas certain ou certaine que l’autre a réellement envie d’avoir un rapport sexuel, que devriez-vous faire?

En posant ce type de questions, on amène le groupe à parler de relations sexuelles saines et donc à comprendre à l’inverse ce que sont les agressions sexuelles.

### 1. Quels sont les risques d’agression à caractère sexuel dans les situations où il y a consommation d’alcool

**Piste d’intervention :** amener les personnes à comprendre le risque d’agression à caractère sexuel dans les situations où il y a consommation d’alcool.

**Questions pour susciter la discussion :**

- À votre avis, qu’est-ce qui pourrait arriver à Bérénice si Vincent la raccompagnait chez elle ?

- Pensez-vous qu'il y ait un risque d'agression à caractère sexuel ? Quels pourraient être les signes ?
- Pensez-vous que le fait que Bérénice et Corine connaissent Vincent réduise le risque d'agression à caractère sexuel ?
- Est-ce que le fait que Bérénice ait bu peut augmenter le risque d'agression à caractère sexuel ?

### Messages à transmettre :

- Dans cette situation, il peut y avoir un risque d'agression à caractère sexuel. On ne peut pas être certain de ce que Vincent va faire, mais il y a des signes avertisseurs.
  - Vincent est assis sur le canapé très près de Bérénice et il lui met la main sur la cuisse. Même si Bérénice lui enlève la main et semble mal à l'aise, il recommence. Il ne tient donc pas compte de ce que veut Bérénice.
  - Vincent insiste pour que Bérénice boive et ne l'écoute pas quand elle refuse la première fois une nouvelle bière. Cela peut indiquer qu'il veut qu'elle boive pour la rendre vulnérable.
  - Vincent amène deux fois des verres d'alcool à Bérénice, au début dans la cuisine et pendant les discussions dans le salon. Il peut avoir mis quelque chose dans les verres.
  - Vincent fait une remarque sexiste sur les fesses des femmes et ne tient pas compte que Corine est mal à l'aise.

- La consommation d'alcool peut augmenter le risque d'agression à caractère sexuel. L'alcool peut avoir différents effets sur les personnes, notamment réduire leurs inhibitions, changer leurs comportements, les faire dormir ou les rendre inconscientes.
- L'alcool peut aussi avoir un effet sur la mémoire des survivantes et ces dernières peuvent avoir de la difficulté à se rappeler qu'elles ont réellement été victimes d'agression sexuelle. Les agresseurs se servent souvent de ce fait pour alimenter le mythe que les survivantes mentent et se déresponsabiliser d'avoir commis une agression sexuelle.
- Dans toutes les situations, l'alcool peut rendre les femmes vulnérables aux agressions à caractère sexuel parce qu'elles peuvent ne plus être en mesure de comprendre ce qui se passe autour d'elles ni de donner leur consentement, notamment à des relations sexuelles. Elles peuvent donc se faire imposer des actes sexuels. Dans cette situation, Bérénice était fatiguée avant de consommer de l'alcool. Avoir bu semble avoir augmenté son état de fatigue.
- Une femme ayant consommé même volontairement de l'alcool n'est pas responsable si elle est victime d'une agression sexuelle. Chaque personne a le droit de choisir de consommer ou non de l'alcool sans pour autant chercher ou mériter de se faire agresser. Insister sur le fait que seul l'agresseur est responsable de l'agression, parce qu'il fait le choix de ne pas respecter le non-consentement ou l'incapacité à consentir de la femme.

- Le fait que Bérénice et Corine connaissent Vincent ne réduit pas le risque d'agression à caractère sexuel. La majorité des victimes d'agression connaissent l'agresseur<sup>1</sup>.

## 2. Qu'est-ce que le consentement ?

**Piste d'intervention :** amener les personnes à réfléchir à la notion de consentement, notamment quand de l'alcool a été consommé.

### Questions pour susciter la discussion :

- D'après vous, qu'est-ce que consentir à une relation sexuelle ?
- Dans quelles situations est-ce qu'il y a consentement ? Dans quelles situations est-ce qu'il n'y a pas de consentement ?
- Pensez-vous que Bérénice serait en état de consentir à une relation sexuelle ?
- Quels sont les autres signes montrant que Bérénice ne consentirait pas à des relations sexuelles le soir de la fête ?
- Pensez-vous que le fait que Bérénice trouve Vincent attirant et aimerait peut-être aller plus loin avec lui indique qu'elle consent à des relations sexuelles ?

<sup>1</sup>Statistique Canada. 2013. « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques ». *Juristat*, 25 février, p.32

**Questions pour susciter la discussion (suite) :**

- D'après vous, quelles raisons pourraient expliquer que Bérénice ne dit pas plus clairement non à Vincent quand il met la main sur sa cuisse ou qu'il va lui chercher une autre bière ?
- Vincent pourrait-il mal interpréter les signes que lui envoie Bérénice et croire qu'elle aimerait avoir des relations sexuelles avec lui le soir de la fête ?

**Messages à transmettre :**

- Le consentement est un accord libre et éclairé d'avoir une relation sexuelle, c'est-à-dire qu'il doit être obtenu sans manipulation, pression, chantage ou violence, et que la personne concernée doit être capable de comprendre ce qu'on attend d'elle et d'exprimer sa volonté. Le consentement doit être demandé par la personne qui initie le contact sexuel au moment même du contact. Le consentement doit être répété à chaque acte sexuel et doit être présent tout au long.
- Exemples où il y a consentement : dire par exemple « oui », « OK », « ça me tente », « j'en ai envie » ou hocher de la tête, embrasser, enlacer, caresser ou se rapprocher de la personne qui propose, commencer à enlever ses vêtements, etc. Cependant, il est important de se souvenir que chacune des personnes impliquées peut arrêter et changer d'avis à tout moment si elle le souhaite. Chaque personne est responsable de respecter les limites et les choix de l'autre.

- Exemples où il n'y a pas de consentement :
  - La personne exprime un refus. Par exemple, elle dit « non », « je ne veux pas », « ça ne me tente pas », « je ne me sens pas bien », « je suis fatiguée », « je ne suis pas prête » ou elle n'encourage pas le toucher, elle repousse l'autre, se débat, s'éloigne, est figée, est recroquevillée, ou pleure. Cependant, elle n'a pas besoin de dire un « non » pour qu'il n'y ait pas de consentement. Il n'y a pas de consentement, car elle n'a pas consenti, elle n'a pas dit oui.
  - L'agresseur utilise l'intimidation, la manipulation, la menace, la force ou la violence ou il abuse de sa position de pouvoir, d'autorité ou de confiance pour imposer des contacts de nature sexuelle.
  - La personne est incapable de consentir à l'acte sexuel:
    - La personne a consommé beaucoup d'alcool ou de drogue, de son plein gré ou à son insu, et n'a plus conscience de ses actes.
    - La personne dort ou est inconsciente.
    - La personne a une limitation fonctionnelle ou est en situation de handicap (par ex., une limitation intellectuelle ou une variation de bien-être mental) l'empêchant de comprendre pleinement les actes sexuels.
  
- Dans la vidéo, Bérénice ne serait sans doute pas en état de consentir à des relations sexuelles, vu qu'elle a consommé de l'alcool et qu'elle est très fatiguée.

- Dans la vidéo, Bérénice fait comprendre qu'elle ne voudrait pas avoir de relation sexuelle avec Vincent le soir de la fête : elle dit à Corine qu'elle est fatiguée et qu'elle ira plus loin avec Vincent un autre soir ; elle n'encourage pas les gestes de Vincent, et même elle repousse la main de Vincent.
- Le fait de trouver une personne attirante, de flirter avec elle ou d'indiquer qu'on aimerait avoir des relations sexuelles avec elle n'indique pas qu'on accepte des relations sexuelles en tout temps ou en toute circonstance. La personne doit donner son consentement au moment même où l'acte sexuel est proposé.
- Revenir sur les raisons pour lesquelles Bérénice pourrait ne pas être en mesure de dire non plus clairement à Vincent. Elle peut, par exemple, ne pas savoir quoi faire ; elle peut ne pas vouloir mettre Vincent mal à l'aise ou gâcher la fête en étant plus directe ; comme elle est attirée par Vincent, elle peut ne pas vouloir être plus directe et gâcher ses futures chances ; elle peut espérer que Vincent comprendra qu'elle est mal à l'aise avec les signes qu'elle montre, etc.
- Une femme n'a pas à dire le mot « non » ou à montrer une forte résistance pour exprimer qu'elle refuse un contact sexuel. Elle peut utiliser d'autres moyens, comme ici d'enlever la main de Vincent. C'est la responsabilité de l'autre de voir ou d'écouter ces signes. Dans cette situation, Vincent aurait dû vérifier que Bérénice voulait qu'il mette la main sur sa jambe et comprendre qu'elle ne le voulait pas quand elle lui a retiré. Vincent a clairement dépassé les limites de Bérénice.

- C'est toujours la responsabilité de la personne qui initie le contact sexuel de vérifier que l'autre y consent ou qu'elle est en état de consentir. La personne doit être certaine que l'autre veut participer et en cas de doute, c'est à elle de s'assurer que l'autre consent réellement. Il ne faut pas qu'interpréter des signes et en conclure que la personne est consentante. Par exemple, ce n'est pas parce qu'une femme flirte ou embrasse un homme que celui-ci doit en conclure qu'elle veut coucher avec lui. Il doit le vérifier et s'en assurer. Insister sur le fait que beaucoup de « signes » sont basés sur des mythes et n'impliquent pas nécessairement le consentement. C'est un mythe, par exemple, de croire qu'une femme qui accepte un verre ou un dîner de la part d'un homme, qui accepte d'aller dans son appartement ou qui l'invite chez elle ou qui a couché dans le passé avec lui, acceptera des relations sexuelles. Dans la vidéo, c'est vrai que Bérénice ne dit pas clairement non aux avances ou demandes de Vincent, mais elle ne dit pas clairement oui non plus. Si Vincent veut avoir une relation sexuelle avec elle, il devra vérifier si Bérénice est capable de consentir, donc si elle n'est pas trop fatiguée ni trop saoule, et si elle accepte le rapport.

### 3. Comment peuvent intervenir les personnes de l'entourage ?

**Piste d'intervention :** amener les personnes de l'entourage à réfléchir aux interventions possibles afin de prévenir une agression à caractère sexuel.

**Questions pour susciter la discussion :**

- D'après vous, dans le salon, qu'est-ce que Corine ressent quand elle voit Vincent et Bérénice ?
- Pourquoi pensez-vous qu'elle n'intervient pas ?
- À votre avis, aurait-elle dû intervenir ?
- Qu'est-ce qu'elle aurait pu faire ?
- Qu'auriez-vous fait dans cette situation ?

**Messages à transmettre :**

- Dans la vidéo, Corine n'a pas l'air à l'aise quand elle voit le comportement de Vincent avec Bérénice. On sent qu'elle surveille ce qui se passe.
- Revenir sur les raisons qui pourraient expliquer pourquoi Corine n'intervient pas dans cette situation. Par exemple, Corine peut croire que ce n'est pas son rôle d'intervenir et que ça ne la concerne pas; elle peut attendre que Bérénice agisse elle-même; elle peut ne pas vouloir gâcher la fête; elle peut ne pas savoir quoi dire ou faire; elle peut avoir peur d'intervenir et de vexer Vincent ou Bérénice.
- Quand on voit un ami ou une amie dans une situation inconfortable, il est important d'intervenir pour l'aider et le ou la soutenir. Inviter le public à réfléchir à ce qu'ils ou elles aimeraient que les

autres fassent pour eux ou elles dans une telle situation. Insister sur le fait que si une situation nous met mal à l'aise, il y a des chances que l'autre le soit aussi et qu'il est important de tenir compte de ces signes. Rappeler que dans cette vidéo, Corine voit des signes qui indiquent que Bérénice est fatiguée, qu'elle ne veut plus boire et qu'elle ne veut pas que Vincent mette la main sur sa jambe.

- Revenir sur les différentes interventions possibles en insistant sur le fait qu'une intervention doit être non violente et sécuritaire pour la personne. Par exemple, dans cette situation, Corine pourrait :
  - profiter que Vincent est à la cuisine pour s'asseoir à côté de Bérénice et lui parler discrètement
  - trouver une excuse pour demander à Bérénice d'aller dans une autre pièce avec elle et lui parler, comme lui demander comment elle se sent, si elle a besoin d'aide, et si oui, comment l'aider
  - suivre Vincent à la cuisine et lui suggérer de demander d'abord à Bérénice si elle veut quelque chose avant de lui servir de la boisson
  - engager une conversation avec Vincent pour le détourner de Bérénice
  - lui mentionner qu'elle n'est pas à l'aise avec son comportement quand elle voit Bérénice repousser sa main et qu'il insiste, etc.
- L'important c'est de trouver des solutions immédiates, efficaces et respectueuses, en particulier envers Bérénice qui est à risque, tout en s'assurant qu'elle consent à nos solutions afin de ne pas nous-mêmes empiéter sur son pouvoir de décision.

**Questions pour susciter la discussion :**

- D'après vous, qu'est-ce que Corine ressent quand elle voit Vincent partir avec Bérénice ?
- Pourquoi à ce moment-là n'intervient-elle pas ?
- Pensez-vous qu'elle aurait dû intervenir ?
- Que pensez-vous de son intervention dans la fin alternative ?
- Qu'aurait-elle pu faire d'autre ?
- Qui d'autre aurait pu intervenir ?
- Et vous, qu'auriez-vous fait dans cette situation ?

**Messages à transmettre :**

- Dans la vidéo, on sent encore que Corine n'est pas à l'aise quand Vincent prend les clés de la voiture et qu'elle le voit partir avec Bérénice. Elle surveille depuis la porte, puis par la fenêtre.
- Revenir sur les différentes raisons qui pourraient expliquer pourquoi elle n'intervient pas dans la première fin. Par exemple, tout se passe très vite et elle n'a pas le temps de réaliser ce qui se passe ; elle peut ne pas savoir quoi faire ni quoi dire; comme elle ne connaît pas les intentions de Vincent, elle peut ne pas oser intervenir ni faire quelque chose; elle peut espérer que ses autres amis interviennent, etc.

- Il peut arriver qu'une personne de l'entourage regrette de ne pas avoir agi et s'en veuille. Cette personne peut se sentir responsable de ce qui arrive par la suite. Toujours rappeler que l'agresseur est le seul responsable de l'agression.
- Il est important d'intervenir lorsqu'il y a un doute d'agression à caractère sexuel afin de prévenir la situation possible. L'intervention de Corine à la fin de la vidéo est efficace parce qu'elle s'assure que son amie est en sécurité et ainsi prévient une éventuelle agression. Elle aurait également pu :
  - faire part de son inquiétude à ses deux autres amis et leur demander leur aide
  - raccompagner elle-même Bérénice
  - demander aux autres amis de la raccompagner
  - parler franchement à Vincent et lui dire que la situation la mettait mal à l'aise, etc.
- La prévention et la sensibilisation aux agressions à caractère sexuel concernent tout le monde et plusieurs personnes sont capables d'agir. Dans la vidéo, Les deux invités auraient également pu voir que la situation pouvait présenter un risque et intervenir.

#### 4. Le sexisme et l'intervention des personnes de l'entourage

**Piste d'intervention :** amener les personnes de l'entourage à reconnaître des propos ou des commentaires sexistes. Les amener à reconnaître l'impact du sexisme sur les personnes qui en sont victimes et à intervenir quand elles sont confrontées à une situation de sexisme.

**Questions pour susciter la discussion :**

- Quand tout le monde était dans le salon, qu'avez-vous pensé des commentaires faits sur le célibat de Corine ou sur le corps des femmes ?
- Est-ce du sexisme ?
- Pensez-vous que les mêmes commentaires auraient pu être faits à propos d'un homme ?

**Messages importants à transmettre :**

- Revenir sur la notion de sexisme qui peut se définir comme des paroles, gestes ou comportements discriminatoires envers une personne en raison de son sexe.
- Le sexisme conduit à la construction d'une société genrée où des rôles, responsabilités ou comportements sont imposés aux hommes et aux femmes en raison de leur sexe et qui favorise ainsi les stéréotypes.
- Les trois commentaires faits par les invités dans la vidéo sont sexistes dans la mesure où ils s'appuient sur une vision stéréotypée des femmes.
  - Considérer qu'une femme célibataire est vieille à 35 ans : dans la société actuelle, on valorise la jeunesse, surtout chez les femmes, et on a tendance à considérer que plus les personnes vieillissent, moins elles ont à apporter à la société.
  - Considérer qu'une femme de 35 ans est une

vieille fille : la notion de vieille fille a une connotation négative. Elle implique que l'objectif d'une femme devrait être de trouver un mari et d'avoir des enfants et que les femmes célibataires passé un certain âge ne sont pas dans la « norme ». C'est une façon de ramener les femmes dans des stéréotypes de genre. Avec ce commentaire, l'ami laisse entendre que Corine ne fait pas comme les autres femmes ou comme ce qu'on attendait d'elle.

- Dire que les femmes de 35 ans ont de belles fesses est un exemple d'objectification des femmes et un moyen de ramener les femmes à leur physique et de ne pas les associer à d'autres qualités, comme leur intelligence, leur volonté, leur carrière, etc. Sous l'apparence d'un compliment, ce type de commentaire est en réalité une façon de ne valoriser les femmes que par leur physique et de laisser entendre que les hommes sont libres de faire des commentaires sur le corps des femmes. On n'aurait sans doute pas fait ce genre de commentaires à un homme.

**Questions pour susciter la discussion :**

- Comment pensez-vous que Corine s'est sentie en entendant ces commentaires ?
- Comment pensez-vous que Bérénice s'est sentie en entendant ces commentaires ?
- Pensez-vous que Bérénice aurait pu intervenir ? Qu'aurait-elle pu faire ?
- Avez-vous déjà entendu ce type de commentaires sexistes ? Si oui, quelle a été votre réaction ?
- Que pourriez-vous faire dans une telle situation ?

**Messages importants à transmettre :**

- Les paroles à connotation sexuelle sexistes peuvent mettre les femmes mal à l'aise. Dans la vidéo, on voit Corine être un peu choquée par les différents commentaires et avoir un rire inconfortable. Elle ne semble pas savoir quoi faire ou dire. On sent aussi un malaise chez Bérénice face à ces commentaires, mais elle choisit de rire malgré tout. La socialisation des filles et des femmes leur a souvent appris à rester polies et « gentilles » en société et cela peut expliquer pourquoi la plupart des femmes n'osent pas intervenir lorsqu'elles sont victimes ou témoins de sexisme. Il peut être difficile pour une femme victime de sexisme de réagir, mais les personnes de l'entourage peuvent le faire.

## Ressources disponibles en Ontario

### Ressources pour les filles et les femmes et leur entourage

#### Fem'aide

Ligne provinciale de soutien pour les femmes touchées par la violence dans une relation intime, les survivantes d'agression à caractère sexuel et leur entourage. Les intervenantes à la ligne offrent en outre de l'information, du soutien et aiguillent vers les services en français disponibles dans les régions. Service gratuit et confidentiel.

Partout en Ontario : 1 877 336-2433,  
ATS 1 866 860-7082, [www.femaide.ca](http://www.femaide.ca)

#### Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et autres services en français pour les survivantes

Organismes offrant du soutien pour les survivantes d'agression à caractère sexuel et faisant de la prévention et de la sensibilisation.

Pour obtenir la liste de ces organismes, veuillez appeler la ligne Fem'aide ou consulter le [www.tracons-les-limites.ca](http://www.tracons-les-limites.ca) à la rubrique Ressources.

#### [maSexualité.ca](http://maSexualite.ca)

Section sur les agressions à caractère sexuel, les faits, les drogues et l'agression à caractère sexuel, etc.

\*Il pourrait être pertinent pour les intervenantes de préparer une liste des ressources de leur région avant de présenter la vidéo

## Définitions

### **Agression à caractère sexuel<sup>2</sup> :**

Est un acte de nature sexuelle commise sans le consentement de la personne. L'agression à caractère sexuelle est un crime de pouvoir et de contrôle.

### **Consentement<sup>3</sup>:**

Une personne consent à une activité de nature sexuelle quand elle accepte de plein gré, donc sans y être soumise par force ou contrainte. Une personne peut exprimer son consentement par des mots ou des gestes. Selon le *Code criminel*, la personne qui initie l'activité sexuelle doit toujours demander à l'autre si elle veut y participer. Seule la personne peut donner son consentement à une activité sexuelle. Une personne ne peut pas consentir à sa place.

Le consentement doit être présent tout au long de l'activité sexuelle. La personne peut décider à tout moment d'y mettre fin. Si son ou sa partenaire ne l'écoute pas, il y a agression à caractère sexuel.

Le consentement doit être exprimé à chaque fois qu'une activité sexuelle est proposée. Ce n'est pas parce que la personne a consenti une fois que son consentement sera automatique à l'avenir. Le consentement doit toujours être présent même si les personnes sont mariées. Être en couple n'implique

---

<sup>2</sup>Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

<sup>3</sup>Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

jamais un droit du ou de la partenaire sur le corps et la sexualité de l'autre personne.

Avoir consenti à une pratique sexuelle ne veut pas dire que la personne accepte toutes les pratiques sexuelles. Le ou la partenaire doit toujours avoir reçu le consentement si elle ou il veut essayer quelque chose de nouveau.

Il n'y a pas de consentement, donc il y a agression sexuelle, quand :

- La personne exprime un refus. Exprimer son refus ne veut pas obligatoirement dire de se débattre. La personne peut exprimer son refus par des mots, des gestes ou des comportements.
- L'agresseur utilise l'intimidation, la manipulation, la menace, la force ou la violence pour contraindre la personne.
- L'agresseur abuse de son pouvoir, son autorité ou de la confiance de la personne pour imposer des contacts de nature sexuelle.
- La personne est incapable de consentir à l'activité sexuelle. Par exemple, elle dort, elle est inconsciente ou elle a consommé de l'alcool ou de la drogue, de votre plein gré ou à votre insu, et que vous n'avez plus conscience de vos actes ou de ceux de votre partenaire. Le fait que vous ayez consommé des substances ne justifie pas qu'une personne vous impose une activité sexuelle.

**Agression sexuelle facilitée par la drogue<sup>4</sup> :**

L'agression sexuelle facilitée par la drogue signifie que l'agresseur se sert de l'alcool ou de médicaments (sur ordonnance ou en vente libre) pour contrôler, dominer ou assujettir une victime à des fins d'agression à caractère sexuel.

**Sexisme :**

C'est l'ensemble des croyances, valeurs, attitudes et préjugés fondés sur des modèles stéréotypés du genre féminin et masculin. C'est une construction sociale qui limite dans des rôles stéréotypés les personnes selon leur genre. Dans cette construction d'une société genrée, des rôles, des responsabilités ou des comportements sont imposés aux hommes et aux femmes selon leur sexe. Le sexisme se manifeste par des paroles, gestes ou comportements discriminatoires envers une personne en raison de son sexe. Les effets principaux sont la discrimination envers l'un des sexes et l'aliénation des deux sexes. Le sexisme affecte négativement en général les filles et les femmes et est à l'origine des inégalités entre les sexes. On impose aux filles un rôle de soumission et de victimisation, ce qui facilite l'exploitation sexuelle des filles et des femmes. À l'opposé, on impose un rôle de supériorité, de pouvoir et de contrôle aux hommes. Le patriarcat est un produit de la culture sexiste.

---

<sup>4</sup>Définition de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 2013. En ligne : [www.women.gov.on.ca/owd/french/ending-violence/campus\\_guide.shtml#toc5f](http://www.women.gov.on.ca/owd/french/ending-violence/campus_guide.shtml#toc5f)

**Personne de l'entourage :**

Toute personne (ami.e, famille, collègue, voisin, voisine, survivante, etc.) qui n'est ni une victime ni un agresseur dans une situation donnée, qui pourrait intervenir, offrir son aide, jouer un rôle et faire une différence. C'est une personne qui est en mesure d'intervenir avant, pendant ou après l'agression.

Ainsi, la définition de personne de l'entourage englobe tout le monde et tout le monde peut aider les survivantes d'agression à caractère sexuel.

# Ressources pour femmes francophones en Ontario



Voisin-es, ami-es et familles

**Campagne de sensibilisation du public  
aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes,  
[voisinsamisetfamilles.ca](http://voisinsamisetfamilles.ca)**

**fodf** Femmes ontariennes et  
droit de la famille  
Le droit de savoir

**flew** Family Law  
Education for Women  
Women's Right to Know

**Un seul droit de la famille pour toutes les femmes.  
Renseignez-vous sur vos droits,  
[undroitdelafamille.ca](http://undroitdelafamille.ca)**